



VILLE DE BRUXELLES

Service Prévention Orientation Santé

Promotion de la Santé à l'Ecole SPSE

Médecins responsables : Dr. F. Henry et Dr V. Hanozet

02/274.56.30 – messagerie pour contact urgent hors heures d'ouverture : 02/274.56.56

Fax 02/274.56.38 - Mail : sec.medscol@brucity.education

Bruxelles, le 21 septembre 2020

Concerne : **Rentrée des classes dans le contexte de l'épidémie de Covid-19** (Enfants symptomatiques, contacts, voyage, groupes à risque)

Chers parents,

Au moment de cette rentrée des classes 2020, nous souhaitons vous communiquer quelques informations importantes. En effet, en tant que Service PSE de l'établissement scolaire de votre enfant, et comme prévu par la législation, nous sommes les référents médicaux qui soutiennent et conseillent les différents acteurs de l'école. Nous sommes aussi chargés de faire appliquer, en collaboration avec les inspecteurs d'hygiène concernés, les mesures à prendre dans le cadre de la gestion des maladies transmissibles, en ce compris celles liées au Coronavirus.

Nous précisons qu'aucune mesure concernant la santé de votre enfant en lien avec l'épidémie de Covid -19 ne sera prise sans votre accord.

1. **Un enfant malade, ou présentant des symptômes évoquant le COVID-19, ne peut pas venir à l'école.**

Un enfant doit rester à la maison et ne peut pas venir à la garderie ou aux cours s'il est malade ou présente :

- Au moins un des symptômes majeurs suivants, d'apparition aiguë, sans autre cause évidente : fièvre, toux, difficultés respiratoires, douleur thoracique, perte de goût ou d'odorat sans cause apparente ;
OU
- Au moins 2 des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente : douleurs musculaires, fatigue, nez bouché ou qui coule, maux de gorge, maux de tête, perte d'appétit, diarrhée aqueuse.
OU
- Une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique...) sans autre cause évidente.

En cas de doute ou de question, vous pouvez toujours prendre contact avec notre service.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction publique • Departement Openbaar Onderwijs

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 38 99 • ipocom@brucity.be

www.bruxelles.be • www.bruxelles.be - instructionpublique.bruxelles.be • openbaaronderwijs.brussels.be

Les causes des symptômes sont à évaluer par votre médecin traitant.

Si votre enfant est malade ou présente des symptômes, veuillez contacter votre médecin traitant par téléphone le jour-même, qui vous donnera les informations pour la réalisation d'un test si nécessaire. Il déterminera aussi quand votre enfant pourra revenir à l'école.

2. **Si votre enfant se sent malade ou commence à avoir des symptômes pendant qu'il est à l'école, il sera placé dans un local réservé aux malades, avec surveillance, et vous devrez venir le chercher.**

Il est donc très important que l'école ait votre numéro de téléphone actuel et que vous restiez joignable durant les heures d'école.

Si vous êtes appelé, il faudra venir chercher votre enfant le plus rapidement possible, et contacter votre médecin traitant qui évaluera si un test est nécessaire et quand l'enfant pourra retourner à l'école.

Si le médecin traitant décide qu'il faut un test, votre enfant doit **rester à la maison jusqu'au résultat** du test (il ne peut pas revenir à l'école avant le résultat du test). Si vous n'avez pas de médecin traitant, contactez le 1710 si vous habitez Bruxelles-Capitale ou le 1733 pour un médecin de garde.

Lorsque vous recevez le résultat du test, **informez notre service du résultat**. En effet, si le résultat du test est positif, nous devons déterminer quelles sont les mesures à prendre pour les enfants et le personnel de l'école qui ont été en contact avec lui

3. **Si votre enfant est un contact d'une personne testée positive à la maison (cohabitant) : il ne peut pas venir à l'école.**

Les contacts avec un membre de la famille positif sont des contacts à haut risque. Votre médecin traitant déterminera si un test est nécessaire et quand votre enfant pourra revenir à l'école. La quatorzaine commence le jour où le cohabitant est considéré comme guéri.

4. **Si votre enfant a été en contact étroit ou en contact à faible risque.**

Vous serez informés par notre service par téléphone et/ou par mail sur les mesures à suivre pour votre enfant¹. Il est important de respecter les mesures transmises par notre service.

Par contre il n'y a pas de mesures à prendre pour les contacts des contacts.

5. **Si votre enfant a voyagé dans une zone rouge ou orange dans les 14 jours précédant la rentrée scolaire :**

Si votre enfant a voyagé dans **une zone orange** dans les 14 jours précédant la rentrée : un contact doit être pris avec le médecin traitant pour envisager la nécessité d'un dépistage ou d'une quarantaine.

Si votre enfant a voyagé dans **une zone rouge** dans les 14 jours précédant la rentrée : votre enfant doit respecter une quarantaine de 14 jours et effectuer un test (selon son âge). Le médecin généraliste vous fournira un « certificat de quarantaine » à remettre à l'école.

Les informations sur les voyages sont disponibles sur : <https://www.info-coronavirus.be/fr/voyages/>

Les classifications par zones sont régulièrement mises à jour et disponibles sur : <https://diplomatie.belgium.be/fr>

¹ https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_procedure_hygi%C3%ABne_lowriskcontact_FR.pdf
https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_procedure_hygiene_highriskcontact_FR.pdf

6. Mesures d'hygiène individuelle des enfants

Les mesures d'hygiène individuelle sont très importantes.

Apprenez à votre enfant à bien se laver les mains. Il est conseillé de privilégier le lavage à l'eau et au savon chaque fois que c'est possible, et de n'utiliser du gel hydroalcoolique que là où ce n'est pas possible, sous la supervision d'un adulte pour les petits enfants.

Les enfants doivent prendre l'habitude de se laver les mains avant de manger, après être allé aux toilettes, après avoir toussé ou éternué dans ses mains, directement en arrivant à l'école ou à la maison, ...

Les enfants doivent également apprendre à :

- Éviter le plus possible de mettre les mains au contact de la bouche, du nez et des yeux
- Se couvrir la bouche et le nez lors de la toux ou des éternuements, soit dans le pli du coude, soit avec un mouchoir en papier à usage unique.

7. Si votre enfant présente une maladie chronique importante, vous êtes invités à consulter son médecin traitant ou spécialiste pour avis.

Il pourra déterminer avec vous, et avec une liste établie par des pédiatres spécialisés belges, s'il fait partie des enfants appartenant à un groupe à risque ou pas. Pour les enfants appartenant à un groupe à risque : des conseils spécifiques seront donnés sur la fréquentation de l'école. Vous pouvez en informer le service PSE qui pourra suivre avec vous les mesures à prendre pour votre enfant.

8. Utilisation du masque pour les secondaires

Le masque doit couvrir **le nez et la bouche** pour être utile.

Le masque doit être changé tous les jours, ou demi-jour, et être lavé ensuite s'il est en tissu.

A l'école, il est conseillé d'emmener : au moins 2 masques, pour pouvoir le changer quand c'est nécessaire, et un sac en tissu ou une boîte en plastique lavable pour ranger les masques sales ou utilisés.

Des informations sur l'utilisation du masque peuvent être trouvées sur <https://www.info-coronavirus.be/fr/masque/> ou dans le document « Port du masque en milieu scolaire » que vous pouvez demander à notre service.

La situation nécessite que nous collaborions tous dans un esprit de bienveillance afin de se protéger les uns les autres et de freiner la propagation du virus.

Notre service soutient votre école sur les mesures et procédures, et est responsable de la gestion des cas et du suivi des contacts dans votre école. En présence de cas groupés, nous travaillerons en collaboration avec les autorités sanitaires compétentes.

Notre équipe se tient également à disposition pour répondre aux questions des parents.

Prenons soin de nous et prenons soin des autres,

Votre service PSE
SPSE de la Ville de Bruxelles
Avenue de l'Héliport 19
1000 Bruxelles